



## LE CONTRAT

TEAMEXPERT est votre employeur, dès votre prise de poste, un contrat de travail est établi et envoyé sous 48H. Vous devez nous retourner impérativement à réception un exemplaire du contrat signé.

### Les mentions obligatoires

- Le motif pour lequel l'entreprise à recours à un salarié intérimaire
- La durée prévue de la mission, la période d'essai la souplesse
- La qualification professionnelle exigée
- Les caractéristiques du poste (tâches effectuées, conditions de travail)
- Le lieu et horaires de travail
- La rémunération de référence
- Si le poste figure sur la liste des postes à risques de l'entreprise utilisatrice
- Si le poste nécessite une surveillance médicale renforcée
- La nature des équipements de protection individuelle nécessaires
- Le nom et l'adresse de la caisse de retraite complémentaire et de l'IREPS Prévoyance

### La visite médicale

Lors de votre première prise de poste, vous serez convoqué à une visite médicale. Sauf si vous justifiez d'en avoir passée une dans les 24 derniers mois. La visite médicale est obligatoire et valable 2 ans.